

**PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN
LIÉS AUX CAVITÉS SOUTERRAINES**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 23 janvier 2023, une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques mouvements de terrain liés aux cavités souterraines sur les communes d'Achicourt, Arras et Beaurains aura lieu pendant 31 jours consécutifs, **du mardi 21 février 2023 au jeudi 23 mars 2023 inclus**.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant la décision de l'autorité environnementale en date du 20 juillet 2016 dispensant ce projet d'une évaluation environnementale, en mairies d'**ACHICOURT, ARRAS et BEURAINS** aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRMT/PPRMT-Achicourt-Arras-Beaurains). Un poste informatique sera mis à la disposition des personnes qui souhaitent consulter ce dossier en préfecture du Pas-de-Calais aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Philippe-Pierre PIC est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le président du Tribunal Administratif de Lille ou le conseiller délégué par ses soins, ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux dates, heures et lieux suivants :

- le 22 février 2023 de 9h à 12h en mairie d'Arras ;
- le 22 février 2023 de 14h à 17h en mairie de Beaurains ;
- le 23 février 2023 de 9h à 12h en mairie d'Achicourt ;
- le 1^{er} mars 2023 de 14h à 17h en mairie d'Arras ;
- le 6 mars 2023 de 14h à 17h en mairie de Beaurains ;
- le 7 mars 2023 de 14h à 17h en mairie d'Achicourt ;
- le 16 mars 2023 de 14h à 17h en mairie de Beaurains ;
- le 17 mars 2023 de 9h à 12h en mairie d'Achicourt ;
- le 17 mars 2023 de 14h à 17h en mairie d'Arras ;
- le 21 mars 2023 de 9h à 12h en mairie d'Achicourt ;
- le 22 mars 2023 de 9h à 12h en mairie de Beaurains ;
- le 23 mars 2023 de 9h à 12h en mairie d'Arras.

Le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignants directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Achicourt, Arras et Beaurains ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie d'Arras (6 Place Guy Mollet – 62022 Arras Cedex), lequel les annexera, dans les meilleurs délais, au registre déposé en cette même mairie ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public adressées par voie postale ou par courriel au commissaire enquêteur, ainsi que les observations écrites du public reçues lors des permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie d'Arras et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRMT/PPRMT-Achicourt-Arras-Beaurains.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Madame Marie-Laure DE FRU, chargée d'études mouvements de terrain, Mission Cavités Souterraines au Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, Gestion des Risques (03 21 22 90 99).

À compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions sera déposée en mairies d'Achicourt, Arras et Beaurains ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP).

Au terme de l'enquête publique, la décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, sera prise par arrêté préfectoral.